

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
17 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MEURANT et de Madame Danielle VAILLANT, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Elisa LACK, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Anli AHAMADI, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Mme Elisa LACK a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

N° 2026-04

Élection du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7;
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

1^{er} Tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur DURAND Yann : 12 voix (douze voix)

Monsieur DURAND Yann, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0320-2026_04-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Yann DURAND

**Le Maire
Yann DURAND**



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yann DURAND, Maire, et de Madame Danielle VAILLANT, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Elisa LACK, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Anli AHAMADI, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Mme Elisa LACK a été désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Une seule liste ayant été présentée,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} Tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste Sophie BARBOSA PEREIRA : 12 voix (douze voix)

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
17 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-05

Élection des adjoints au Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0320-2026_05-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Prefecture
et publication
Le Maire,
Yann DURAND

Le Maire
Yann DURAND



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 20 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	15	0	15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h15
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Elisa LACK, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Anli AHAMADI, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Néant

Absent(s) non excusés : Néant

Madame Elisa LACK a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

N° 2026-06

**Fixation du nombre
d'adjoints au maire**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4.

Vu la proposition de Monsieur le Maire, Yann DURAND de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DECIDE de créer 3 postes d'adjoints au maire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 (trois) adjoints au maire.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2026

Application agréée E-legalite.com

